



Lille, le 8 juin 2022

Objet : Campagne annuelle de bourses nationales 2022-2023

Réf : Circulaire du 12/08/2021 Bourses nationales de collège et bourses nationales d'études du second degré de lycée.

Code de l'éducation : articles D.530-1, R.531-13 à D.531-43

Annexe 1 : Formulaire de demande de bourses nationales 2022-2023 et sa notice d'information.

Annexe 2 : Notice d'information de demande de bourses nationales 2022-2023 en ligne sur le portail Scolarité services.

Madame, Monsieur,

Votre enfant sera lors de la rentrée scolaire 2022/2023 sera scolarisé au lycée Gaston Berger et n'est pas boursier.

Vous pouvez déposer une demande de bourses nationales du second degré de lycée pour l'année scolaire 2022-2023.

La bourse nationale est attribuée en fonction de deux critères : (Les bourses se déclinent en 6 échelons, en fonction des ressources de la ou des personnes assumant la charge de l'élève et du nombre d'enfants à charge mentionnés sur *l'avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021*).

- 1) Les ressources de la famille :** c'est le revenu fiscal de référence, inscrit sur votre avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021. Si vous êtes en concubinage, c'est la somme des revenus fiscaux de référence des deux conjoints qui est prise en compte.
- 2) Les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal :**
 - les enfants mineurs
 - les enfants majeurs
 - les enfants en situation de handicap

La campagne de bourses 2022-2023 se déroule en deux périodes.

- Une première période du 30 mai 2022 au 06 juillet 2022 inclus
- Une seconde du 1^{er} septembre 2022 au 20 octobre 2022 inclus

Les ressources suivantes sont mises à votre disposition :

Sur le site du ministère, la page www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee vous permet de savoir si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant et estimer votre attribution. Le formulaire papier de demande de bourse de lycée 2022-2023 est téléchargeable sur cette page. *(Vous avez également la possibilité de venir retirer un formulaire papier sein du lycée au bureau de la vie de l'étudiant).*

Deux modes de dépôt de demande de bourses vous sont proposés :

- **Dépôt papier :**

Vous pouvez transmettre votre dossier complété de demande de bourse nationale joint à votre dossier d'inscription scolaire, et le déposer au bureau de la vie de l'étudiant.

- **Dépôt dématérialisé :**

Vous pouvez effectuer une demande en ligne sur le portail scolarité services sur la page <https://teleservices.education.gouv.fr>.

Afin de vous aider à compléter votre dossier, nous vous invitons à prendre connaissance des notices d'informations en pièces jointes. Lorsque vous déposerez votre demande (au sein du lycée au Bureau de la vie de l'étudiant), un accusé de réception vous sera communiqué attestant du dépôt de votre demande.

Nous sommes à votre disposition pour vous fournir tout autre renseignement complémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

Le bureau de la vie de l'étudiant